



Toulouse, le 23 juin 2016

## **Communiqué de presse**

### **Première réunion du Comité de Bien pour le Canal du Midi**

Pascal Mailhos, préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, a co-présidé, ce 22 juin 2016, avec Carole Delga, présidente du Conseil régional Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, la première réunion du Comité de Bien Canal du Midi. Cette réunion se déroulait sur le site symbolique du château de Bonrepos-Riquet (31) où Pierre-Paul Riquet avait exposé pour la première fois son projet à l'archevêque de Toulouse, qui a ensuite relayé le projet auprès de Colbert. Près de 200 acteurs du Canal participaient à cette réunion : élus, associations, professionnels, universitaires.

Valorisation c'est à la fois développement économique et touristique, restauration environnementale (les arbres, la gestion des eaux), et préservation du patrimoine historique (château de Bonrepos, écluses etc).

#### **L'année 2016, année marquante pour le canal du Midi.**

Deux anniversaires sont célébrés cette année concernant le Canal du Midi : d'une part les 350 ans de la signature de l'Édit autorisant la mise en chantier du canal et d'autre part les 20 ans de son inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Carole Delga et Pascal Mailhos ont souhaité saisir cette occasion unique pour lancer une grande action de valorisation du Canal du Midi, à la fois de développement économique et touristique mais également de restauration environnementale (arbres et gestion des eaux) et de préservation du patrimoine historique (tel que le château de Bonrepos-Riquet, les écluses...).

Ce Comité de Bien a vocation à réunir l'ensemble des acteurs mobilisés autour du canal. Ce projet constitue un formidable levier pour le développement économique, touristique et culturel de la nouvelle grande région.

#### **Le Comité de Bien sera décliné en ateliers locaux**

Réuni en octobre, un séminaire de travail permettra de définir les grands enjeux et les thématiques les plus importantes.

Puis à partir de novembre 2016, des commissions locales co-présidées par l'État et la Région et composées d'élus, des associations et des acteurs du monde économique, s'appuieront sur les travaux du séminaire pour recueillir les avis, les réflexions les propositions de ses membres afin d'élaborer l'avant-projet du plan de gestion UNESCO.

Pour servir ce projet, l'État lancera en parallèle une concertation sur une charte architecturale, urbaine et paysagère. Elle aura pour objet de définir les orientations en

matière de gestion et de valorisation des espaces agricoles, forestiers ou viticoles, des patrimoines naturels et bâtis du territoire des abords du canal du Midi.

Le Préfet de la région et la présidente du Conseil régional ont également annoncé l'élaboration d'un plan de développement durable du canal du Midi. Celui-ci est évalué à 230 millions d'euros sur 5 ans et sera financé à au moins 50 % par l'État.

La présidente du Conseil régional proposera aux élus une participation de 40 M€.

Ce plan a vocation à prendre en compte :

- la valorisation économique, touristique et paysagère,
- la restauration environnementale,
- la préservation du patrimoine historique et son animation.

Pour mener à bien ce projet, le préfet de région s'appuie sur une directrice de projet, Madame la sous-préfète Marie-Thérèse Delaunay et un chef de projet a été identifié au sein du conseil régional.

**Contact presse :**

- préfecture de région : Sophie LESAFFRE – 05.34.45.38.31
- DREAL LRMP : Brigitte PONCET – 05.62.30.26.33
- conseil régional : Laurianne PERIE – 05.61 33 53 39